

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D44_2021

Séance du 22.04.2021 – Convocation du 14.04.2021

Compte rendu affiché le 30 avril 2021

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Anne MOREL

Présents :

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Jérôme JARDIN, Michel ROULLIAT, Anne MOREL, Yves ARTETA, Roger PEDOJA, Gérard PLAISANTIN, Nicole MESSÉGUÉ, Philippe JUSTE, Véronique CHIAVAZZA, Nasser MESSAÏ, Florence GAGNEUR, Odile BALTHAZARD, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Florian JEDYNAK, Nicolas PASTY, Leïla BEN MAHFOUD, Patrick SAILLOT, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Florence BERGER par Vincent ALAMERCERY ; Gisèle COIN par Guillemette DEBORDE ; Nelly NAVARRO-TACHON par Patrick RACHAS.

Absent

Claire BLONDEL.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	25
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Protocole d'accord avec le TCN pour la réalisation de travaux

Le Conseil Municipal,

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de l'association du Tennis Club Neuillois de réaliser des travaux à ses frais et risques, sur les terrains mis à disposition par la commune pour la modernisation d'un cours extérieur au stade de tennis municipal,
- CONSIDÉRANT la proposition du Tennis Club Neuillois de prendre entièrement en charge ces travaux,

DÉCIDE à l'unanimité :

- **D'APPROUVER le protocole d'accord entre la Commune et le Tennis Club de Neuville définissant les responsabilités des parties, les modalités financières et conditions d'accès et de propriété, joint en annexe,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ce protocole et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 22 avril 2021

Le Maire,
Eric BELLOT.



Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 26/04/2021

- Publication ou affichage le 26/04/2021

Eric BELLOT, Maire.



HÔTEL DE VILLE
Place du 8 mai 1945 – BP 0135
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00
Télécopie : 04 78 91 26 92

www.mairie-neuillesursaone.fr
accueil@mairie-neuillesursaone.fr